

2011/3663 - Avenant à la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit du 4 février 2011 pour assurer un service de restauration scolaire du groupe scolaire Meynis au sein des locaux mis à disposition pour l'Association maison de l'enfance 3e Est (Direction de l'Education) (BMO du 27/06/2011, p. 1495)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme BRUGNERA Anne : Monsieur le Maire, chers Collègues, cet avenant concerne la problématique de la restauration scolaire.

Confrontée, comme de nombreuses grandes villes françaises, à une explosion de la demande en places à la cantine, la Ville de Lyon a enclenché une réflexion sur ce sujet important pour les familles des écoliers lyonnais.

La capacité d'accueil des cantines peut être limitée par de nombreux facteurs :

- la capacité des équipements dimensionnés pour traiter un certain nombre de repas ;
- le nombre de personnels municipaux, nécessaires pour préparer les repas, pour servir et encadrer les enfants durant les deux heures de la pause méridienne ;
- la taille de la cantine qui détermine le nombre de couverts pouvant être servis ;
- et enfin la capacité de la cuisine centrale, où sont confectionnés les repas des enfants.

Vous avez décidé, Monsieur le Maire, de débloquer les moyens financiers nécessaires à la levée de ces différentes limites, pour que les enfants qui en ont besoin, puissent déjeuner à l'école. Ce budget servira à acheter du matériel supplémentaire, ainsi qu'à embaucher du personnel.

Concernant la problématique de la cuisine centrale, vous avez demandé à ce que sa relocalisation avec agrandissement, déjà prévue, soit accélérée, étant donnée cette augmentation soudaine de la demande. Cet énorme chantier est maintenant sur de bonnes voies : le terrain a été trouvé et la nouvelle cuisine centrale devrait être opérationnelle en 2014.

En attendant, des solutions temporaires ont été mises en place pour que le seuil limite des 22.000 repas par jour puisse être dépassé à l'avenir, suite aux ouvertures de nouvelles écoles et à la hausse de fréquentation des cantines existantes.

Mais, parmi tous ces facteurs limitants, il en est un qui ne peut toutefois se régler de manière générale. Il s'agit de celui qui découle de la surface de la cantine elle-même. Certaines de nos écoles, et c'est le cas de l'école Meynis, dont je vais parler dans quelques instants et qui a fêté le 14 juin dernier ses 100 ans, ont été construites à une époque, où le besoin de cantine était faible, c'est le moins que l'on puisse dire !

Or, s'il est simple d'acheter du matériel, un peu moins simple mais faisable d'embaucher du personnel, il est plus difficile de pousser les murs en urgence.

Certaines écoles élémentaires déjà repérées, ont vu leurs cantines transformées en selfs. Cette transformation permet d'accueillir plus d'enfants à table, grâce à un flux régulier, remplaçant un service figé dans le temps. Néanmoins tous les locaux scolaires ne se prêtent pas à l'installation d'un self, du fait de leur caractère exigu. Il faut alors construire une nouvelle cantine, si l'on dispose de terrains jouxtant l'école. Entre les transformations et les constructions neuves, c'est toutefois près de 60 selfs qui seront créés d'ici 2014.

Si aucune de ces deux solutions n'est possible, pour l'instant, dans certaines écoles, il faut alors trouver une solution dite de délocalisation, c'est-à-dire proposer un autre lieu de restauration, pour une partie des enfants et ainsi pouvoir faire déjeuner l'ensemble des élèves qui en ont besoin.

Ces solutions de délocalisation ne sont pas généralisables et identiques pour toutes les écoles. Elles sont forcément particulières et adaptées. Et c'est cela que je voulais saluer en prenant la parole : le travail minutieux réalisé pour trouver pour chaque cantine, saturée par ses locaux exigus, une solution adaptée, de proximité et qui engendrera le moins de gêne et de perturbations pour les enfants concernés. Cette étude à la carte est une vraie gageure dans une ville de la taille de Lyon.

Ainsi, pour l'école Meynis, qui disposera, M. Fournel en a parlé, d'une cantine neuve avec self, construite près de l'école et opérationnelle en 2013, une solution temporaire a dû être trouvée. A ma demande, l'accueil de près de 50 écoliers dans la cantine de la Maison de l'Enfance du 3^e Est, toute proche, a été étudié et il se concrétise par cet avenant que nous allons voter. Pour d'autres écoles, un collège ou encore une école voisine, accueillera les rationnaires surnuméraires.

Il s'agit là de solutions simples pour les enfants et les familles, mais qui nécessitent néanmoins un gros travail d'organisation pour les services de la ville. Bref, des solutions pragmatiques, à l'inverse des pseudo-solutions démagogiques de nos opposants politiques, qui proposaient d'aller faire manger les enfants au restaurant du quartier !

Monsieur le Maire, au nom du Groupe socialiste, je vous remercie pour cette politique d'accès à la cantine pour tous.

A l'heure où l'inquiétude grandit chez les parents et les élus de gauche, quant aux conditions d'accueil des écoliers dans des classes surchargées, aux enseignants novices et où le budget de l'Etat consacré à nos enfants, ne cesse de diminuer, la Ville de Lyon réaffirme son soutien aux écoles, dans le cadre de ses compétences, voire au-delà, en leur consacrant un budget en augmentation.

J'en profite pour remercier les services de la Direction de l'Education et notamment Mme Gouttenoire, pour son écoute et sa réactivité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)